

CALCULATEUR DE PROJET VISARTE 2023

POUR INDÉPENDANT-E-S – VERSION POUR LA SUISSE

© Philippe Sablonier © Visarte Schweiz 2023



Avec le calculateur de projet, vous pouvez calculer vos recettes, dépenses et temps de travail disponible en fonction des honoraires.

Remarque : les champs en jaunes sont modifiables. Modifier les contenus : cliquer sur la zone en jaune, saisir le texte ou la valeur en chiffres et ensuite appuyer sur le tabulateur ou la touche « flèche vers la droite » (pas la touche Enter). Retour : touche « flèche vers la gauche ». Se déplacer dans le document : scroller au moyen du trackpad ou de la souris. Saisie dès page 2.

Projet	1.1.2023
Hanna Exemple	

Recettes (budget du projet)	30000 CHF
------------------------------------	------------------

Dépenses (sans propres honoraires)	21000 CHF
1 Coûts du matériel	5800 CHF
2 Réalisation de l'œuvre	5531 CHF
3 Documentation de l'œuvre	1000 CHF
4 Travaux de relations publiques	500 CHF
5 Coûts de personnel	2589 CHF
6 Assurances	300 CHF
7 Frais	2000 CHF
8 Impôts et taxes	280 CHF
9 Réserve	3000 CHF

Propres honoraires bruts	9000 CHF
moins provisions	3989 CHF
Frais fixes pro rata temporis	1800 CHF
Cotisations AVS/AI/APG/FAC env.	936 CHF
Cotisations 2 ^e pilier / pilier 3a env.	1253 CHF
Propres honoraires nets (approximativement)	5011 CHF
Gain net par heure (approximativement)	50 CHF

Tarif d'honoraire brut par heure	90 CHF
---	---------------

Visarte recommande un tarif minimal de CHF 90.00 de l'heure ; en dessous d'env. CHF 60.00 vous travaillez au-dessous du minimum vital ; en dessous de CHF 20.00 vous vous retrouverez en règle générale dans le négatif. Quel doit être votre tarif brut personnel pour que vous vous en sortiez financièrement ? Vous pouvez le déterminer au moyen du CALCULATEUR D'HONORAIRES VISARTE ; il est disponible sur www.visarte.ch

Temps de travail disponible	100 Std.
------------------------------------	-----------------

2 Réalisation de l'œuvre		5531 CHF
Indiquez ici les dépenses nécessaires pour la réalisation de l'œuvre et qui doivent être couvertes par le budget de projet. Ici, vous ne devez pas prendre en considération votre investissement en temps et pas non plus les frais fixes concernant la location de l'atelier, les assurances de base, etc. ; ces éléments sont déjà pris en considération par le biais du tarif d'honoraires par heure.		
Mandats en sous-traitance		4800 CHF
Les mandats en sous-traitance sont des mandats confiés à des tiers (entreprises, sociétés individuelles, privés, etc.), pour des travaux déterminés.		
Mandat en sous-traitance 1		1800
Mandat en sous-traitance 2		3000
...		0
...		0
...		0
...		0
...		0
Infrastructure		731 CHF
Logiciels et IT		200
Outils		200
Location d'outils		131
Machines		0
Location de machines		0
Location de locaux en plus de l'atelier		0
Transports		0
Véhicules		0
Elimination de déchets		200
...		0
...		0
...		0

3 Documentation de l'œuvre		1000 CHF
Photographies		800
Vidéo		0
Textes		0
Médias sociaux		0
Web		100
Publications imprimées		0
Sauvegarde de données		100
...		0
...		0

4 Travaux de relations publiques		500 CHF
Médias sociaux		500
Web		0
Travail de presse		0
Galleries		0
...		0
...		0

5 Coûts de personnel		2589 CHF
Dans les coûts de personnel, il convient d'intégrer les salaires et honoraires (y compris cotisations aux assurances sociales) des personnes que vous engagez pour le projet en question, même si c'est de manière temporaire. Vos propres honoraires ne doivent pas être intégrés à ces coûts de personnel.		
Masse salariale		2000 CHF
Salaires / honoraires forfaitaires		2000
Salaire / honoraires personne 1		0
Salaire / honoraires personne 2		0
Salaire / honoraires personne 3		0
Cotisations aux assurances sociales sur masse salariale		389 CHF
AVS/AI/APG/AC	12.80 %	256
CAF canton	FR	
CAF, taux de cotisation	2.65 %	53
LAA (approximativement)	2.00 %	40
Indemnités journalières maladie (appr.)	2.00 %	40
Cotisations individuelles à caisse la de pension		200 CHF
CP, forfaitaire (appr.)	10.00 %	200
CP personne 1 (appr.)	0.00 %	0
CP personne 2 (appr.)	0.00 %	0
CP personne 3 (appr.)	0.00 %	0
Si le salaire annuel soumis à l'AVS de la personne engagée est d'au moins CHF 22'050 : épargne vieillesse moins de 25 ans = 0 % ; 25–34 = 7 % ; 35–44 = 10 % ; 45–54 = 15 % ; dès 55 = 18 %.		
Prévoyance risque (accident, invalidité) dès 18 ans = 2–4 %		

6 Assurances		300 CHF
Dépenses pour assurances, à la condition qu'elles ne soient pas encore prises en considération dans le tarif d'honoraires.		
Assurance œuvre (objet)		0
Assurance transport		300
Assurance voyage		0
...		0

7 Frais		2000 CHF
Tous les frais concernant le projet, mais pas les frais fixes et autres dépenses déjà pris en considération dans le tarif d'honoraires.		
Matériel de bureau et fournitures		200
Communication (tél, etc.)		200
Voyages		200
Transports		400
Repas		400
Conseils spécialisés		200
Conseils juridiques		300
Fundraising		0
Comptabilité		100
...		0

8 Impôts et taxe		280 CHF
Base de calcul redevance pour association & TVA		
Montant d'exécution	30000 CHF	
Prix de vente de l'œuvre	4000 CHF	
TVA		0 CHF
Veuillez sélectionner	0.0 %	
La TVA sur le montant d'exécution (chiffre d'affaires) d'une œuvre de commande doit être pris en considération seulement si, premièrement, l'utilisation de l'œuvre d'art n'est pas «sans affectation» et si, deuxièmement, le chiffre d'affaires total que vous avez réalisé durant l'année en question (provenant de l'activité en tant qu'indépendant/indépendante) dépasse CHF 100 000. Les deux conditions doivent être remplies. La TVA sur le prix de vente doit être prise en considération seulement si le déroulement de la vente se fait par un intermédiaire soumis à la TVA (p.ex. galerie). 7,7 %, taux normal ; 3,7 %, taux spécial pour produits imprimés ; 2,5 %, taux réduit (livraisons, usage propre, art. 25 al. 2, LTVA).		
Redevance pour association		80 CHF
vente d'œuvre	2 %	
Pour les membres Visarte : redevance en faveur du fonds d'entraide pour les artistes visuels suisses : 1 % du prix de l'exécution des œuvres de commande (art & bâtiment, art dans l'espace public, etc.), 2 % du prix de vente indiqué en cas de vente d'œuvre.		
Autres taxes		200 CHF
Commission pour galeries		0 CHF
Autorisations		200 CHF
Droits d'utilisation et licences		0 CHF
Intérêts sur dettes liées au projet		0 CHF
...		0 CHF

9 Réserve		3000 CHF
10 – 30 % pour imprévus	10 %	

Honoraires propres bruts		9000 CHF
<p>Les honoraires propres bruts sont les honoraires que vous facturez pour votre temps de travail personnel. Ils comprennent la rémunération pour votre :</p> <p>a) temps productif (travail de projet), b) temps non productif (vacances, jours de maladie, formation continue, jours de bureau), c) contribution à la prévoyance risque et vieillesse, d) couverture de vos frais fixes non directement liés au projet (location d'atelier, etc.). Vous pouvez déterminer vos honoraires bruts au moyen du CALCULATEUR D'HONORAIRES VISARTE.</p>		
Recettes (budget de projet)	30000 CHF	
Dépenses	21000 CHF	
dont réserves (approximativement)		3989 CHF
Part projet aux frais fixes par année		1800 CHF
<p>Dans les frais fixes, il y a toutes les dépenses professionnelles que vous ne pouvez pas directement affecter à un mandat, une prestation ou un budget séparé, et que vous ne pouvez donc facturer de manière directe à personne. Les frais fixes se composent des dépenses (loyer de l'atelier, assurances, etc.), des investissements (infrastructure, formation continue, etc.) et des provisions (réserves, amortissement de dettes, etc.). Pour calculer la proportion des frais fixes à couvrir pour un projet, vous devez également connaître le nombre d'heures annuelles imputables/facturables. Les deux éléments – frais fixes exacts et heures annuelles – peuvent être déterminées au moyen du CALCULATEUR D'HONORAIRES VISARTE. Valeurs standards : frais fixes CHF 18 000, heures annuelles imputables/ facturables 1000.</p>		
Frais fixes par année	18000 CHF	
Heures annuelles facturables	1000 heures	
Part projet aux frais fixes p. a.	10.00 %	
Prévoyance vieillesse et risque personnelle par an		2189 CHF
<p>Cotisations personnelles aux assurances sociales, calculées ici au taux approximatif de 13 %, indépendamment du revenu annuel (AVS/AI/APG 10 % ; CAF 2,5 %, frais administratifs 5 % sur cotisation AVS/AI/APG). Cotisations 2^e pilier et pilier 3a à un taux de 20 % pour visualiser la constitution de réserves.</p>		
Base: gain brut	7200 CHF	
Cotisations AVS/AI/APG/CAF	936 CHF	
Cotisations 2 ^e pilier / pilier 3a	1253 CHF	
Propres honoraires nets (approximativement)		5011 CHF
Gain net par heure (approximativement)		50 CHF

Tarif d'honoraires bruts par heure	90 CHF
---	---------------

Temps de travail disponible	100 Std.
<p>Temps de travail disponible pour : réalisation de l'œuvre (recherche, avant-projet, soumission, élaboration, concrétisation, suivi, démontage éventuel) ; recrutement de personnel ; administration et finances (calculations, offres, factures, décomptes, taxes, controlling, salaires) ; contrats et autorisations ; travail de relations publiques (presse, publicité) et publications (textes, traductions, iconographie) ; documentation, etc.</p>	